

FICHE N° 9H

Notion de tranquillité publique et de sécurité

Le circuit est-il dans ou à proximité (500 m env) d'une zone classée Natura 2000 :

Oui Non si oui, nom du site Natura 2000 :

Notion de tranquillité publique (mesures prises par l'association demandeur de l'homologation)

- Informations spécifiques pour les proches riverains du terrain (environ 500m) par
 - Verbale (rencontre avec les riverains...)
 - Tract boîtes à lettres
 - Presse
 - Affichage public
 - Information mairie (Bulletin municipal)
 - Autres
- Précisez ;

Mesures prise par l'organisateur dans le cadre de la manifestation

Sonorisation : l'organisateur utilisera une sonorisation dans le cadre de la manifestation

Oui Non

Si oui, arrêt au moment du repas du midi Oui Non

Des contrôles techniques et sonométriques des motos seront-ils effectués ?

Oui Non

Mesures de sécurité prises par l'association dans le cadre de la manifestation

Sécurité sur le circuit faite par des commissaires de piste encadrés par un directeur de course

Sécurité du public et des pilotes faite par des secouristes ,ambulanciers sous la direction d'un médecin

Désignation d'un organisateur technique par l'association

Mesures de sécurité prises par l'association dans le cadre d'entrainement

Sécurité sur le circuit faite par un commissaire de piste minimum

Ouverture du site et présence d'un membre de l'association le temps de l'entrainement et dans les jours et horaires définis dans l'arrêté préfectorale ou municipal

Fait à le

Validation délégation UFOLEP 44

Signature du président